

A Lucerne...

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **33 (1996)**

Heft 1259

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1025430>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



le canton, vu les finances de la ville, a pris en charge plus de la moitié de la subvention culturelle, ce qui a obligé les édiles à transformer la loi. Quant à Lucerne, l'importance reconnue des communes dans le financement d'un pôle culturel régional situé en ville introduit un nouveau rapport de force.

Les lumières de la ville

L'effet cascade de la subsidiarité – ville, canton, Confédération – ne peut donc plus être le seul modèle de répartition financière en matière culturelle, comme ce fut le cas jusqu'à présent: la manne fédérale est quasi inexistante; les coûts de la culture augmentent au moment même où les finances publiques des villes diminuent, ce qui contraint les cantons à une intervention plus affirmée et peut justifier un changement constitutionnel; enfin, la mise sur pied dans certains cas d'un système horizontal de péréquation intercommunale amène les communes à participer à l'effort public. Nouveaux partenaires, nouvelle répartition financière; l'imagerie traditionnelle de la ville-Lumière et du canton resté au siècle de l'obscurantisme change. Cependant, si la nouvelle péréquation financière incarnée par la ville et le canton de Zurich a reçu l'aval – voire l'enthousiasme populaire – qu'en est-il d'un canton qui ne porte pas le même nom que la ville, comme c'est le cas du canton de Vaud et de sa métropole, ou plus tôt de son chef-lieu, Lausanne? La répartition du capital symbolique est ici plus contrastée et impose d'autres choix politiques. ■

A Lucerne...

Comme Berne, la ville de Lucerne travaille depuis des années à associer les communes au développement de la culture dans le but de faire de l'institution théâtrale la plus importante de la ville, le Stadttheater, le phare culturel de toute la Suisse centrale. La ville de Lucerne s'est aperçue que 60% des spectateurs venaient de la région et 40% de la ville de Lucerne. Depuis 1987 des négociations ont été menées entre ville et communes pour créer une fondation de droit privé pour le Stadttheater. Jusqu'à présent, les subventions étaient négociées par nombre d'habitants, par recette fiscale de la commune et par lieu d'origine des spectateurs. Maintenant, la ville paie moins et progressivement jusqu'en 2001 communes (12) et canton augmentent leurs subventions. La nouvelle clé de répartition sera donc réalisée dans quatre ans et le Stadttheater deviendra ainsi le seul théâtre professionnel de Suisse centrale, géré par une fondation privée.

Médias

(cfp) Le dossier sur les médias en Suisse, publié dans le *Tages Anzeiger* (14.5), contenait une carte du paysage médiatique helvétique avec, pour les principaux éditeurs, des indications chiffrées sur leurs participations. Les noms: Edipresse, TAMedien, Ringier, Basler Zeitung, Curti Medien, Jean Frey S.A. et NZZ.

Le canton du Valais vient d'engager comme chef de l'information M. Michel Clavien, actuellement chef de l'information du canton de Berne. Un francophone de moins dans l'administration bernoise. Par qui sera-t-il remplacé?

En Allemagne, le quotidien alternatif *Tageszeitung* s'offre, une fois de plus, une crise. Il licencie un rédacteur en chef et les deux autres membres de la rédaction en chef quittent sur le champ leurs fonctions. Le journal existe depuis 17 ans et continue de paraître.

Au hasard des lectures on découvre d'autres petits journaux d'opinion touchés par la hausse des tarifs postaux et la fixation à un minimum de mille envois pour bénéficier de ces tarifs. Les deux cités cette fois sont *Le Libre Penseur* (tirage 820 exemplaires) et *L'Affranchi*, périodique des AmiEs de l'Association internationale des travailleurs (tendance anarcho-syndicaliste). Ce dernier a renoncé à paraître chaque trimestre et reste bisanuel.

Le bouclement des comptes du groupe du *Tages Anzeiger* permet de supporter les 19 millions qu'a coûté le lancement de l'hebdomadaire *Facts* en 1995. Le chiffre d'affaires du groupe approche 600 millions et il occupe 1796 personnes (+12).

Dans son édition du 18 mai le quotidien politique et d'information marocain *Al Bayane* publie un article intitulé «La Suisse se prend les pieds dans ses poubelles» dans sa rubrique «environnement». La conclusion: «Le sac-poubelle pourrait en fait figurer dans quelques générations à l'inventaire de la conscience collective helvétique à côté de Heidi et de Guillaume Tell, des coucous et des vaches. Il est en tous les cas déjà de toutes les conversations».

Du jamais vu: dans le numéro du 17 mai du *Tagblatt*, de Berne, la loge maçonnique «Zur Hoffnung», membre de la grande loge suisse Alpina, publie une annonce visant au recrutement de nouveaux membres.

PRÉCISIONS:

Le prix moyen d'un spectacle augmente plus rapidement que le prix d'autres moyens de consommation, c'est-à-dire que le taux moyen de l'inflation. Les entreprises culturelles peuvent réagir par deux moyens classiques: augmenter les recettes ou rationaliser. Mais augmenter les recettes est vite limité: la hausse de tarifs soulève vite un problème de fréquentation, le potentiel de spectateurs est rapidement atteint, la demande culturelle concerne une minorité, elle n'est pas élastique. Rationaliser les coûts de production est difficile aussi: diminuer les répétitions, éviter les spectacles où la masse salariale est lourde, avoir des décors de bouts de ficelle, etc. Mais il y a un risque de déficit artistique, de baisse de fréquentation, et on retourne à la case départ. Le recours aux pouvoirs publics est donc indispensable.

RÉFÉRENCES:

Christine Richard, «Wie ein Theater in die Aufwärtsspirale kommt», in *Basler Zeitung*, 13 mai 1996

A LIRE SUR LES VILLES ET LA CULTURE::

Franco Biancini et Michael Parkinson, *Culture policy and urban generation. The West experience*, Manchester and New-York, Manchester University Press, 1993